

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 393 Lundi 13 Avril 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Anne-Laure VIARD, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

SUIVI	
Prochain BEx	Le Jeudi 23 Avril à 18 h en distanciel Le Mardi 28 avril à 18 h en distanciel

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Labels “<i>Centre de Préparation aux Jeux</i>” (CPJ) – Terres des Jeux</p>	<p>En 2024, des délégations sportives du monde entier se réuniront à Paris pour participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques. De nombreuses délégations internationales seront à la recherche de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, dans l’optique de se préparer au mieux dans les années menant aux Jeux.</p> <p>Le COJO - Comité d’organisation des jeux olympiques- Paris 2024 est chargé par le Comité International Olympique d’identifier et de proposer les centres de préparation aux délégations internationales.</p> <p>A partir de prérequis nécessaires à l’accueil d’athlètes olympiques et paralympiques, le cahier des charges est constitué des critères énoncés et validés par les Fédérations Internationales et/ou les Fédérations Nationales de chaque sport olympique et paralympique. Au-delà de ces caractéristiques minimales, les besoins spécifiques pourront varier selon les délégations, et dépendront des objectifs de performance des athlètes. Les détails des besoins des équipes seront donc discutés entre les délégations et le gestionnaire du centre de préparation, une fois celui-ci sélectionné par le COJO. L’analyse portera sur la localisation, les caractéristiques des équipements sportifs, les caractéristiques d’hébergement et de restauration, la sécurité, les services linguistiques, les services médicaux, l’accessibilité. Un centre de préparation devra être constitué au minimum d’une ou de plusieurs infrastructures d’entraînement sportif, d’une solution d’hébergement et de restauration, et d’un établissement médical, en présentant une certaine unité de lieu pour permettre des déplacements limités.</p> <p>Les collectivités labellisées terres de jeux ont été amenées à déposer leurs candidatures au label CPJ auprès du COJO.</p>

	<p>Le COJO a transmis ces dossiers aux fédérations afin qu'elles puissent évaluer et émettre des avis sur ces candidatures. Cette évaluation porte sur les qualités techniques des sites (sur 12 points) et sur l'expérience dans le domaine de l'accueil de délégations sportives et de manifestations internationales (sur 3 points)</p> <p>Afin d'organiser l'évaluation de ces dossiers un groupe de travail a été constitué.</p> <p>Dans un premier temps les dossiers ont été transmis aux Président.e.s des comités régionaux de Canoë Kayak afin qu'ils émettent un premier avis sur les dossiers relevant de leur territoire en lien avec les collectivités candidates.</p> <p>Dans un second temps une harmonisation des évaluations a été réalisée par le groupe de travail. Il ressort que</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 sites de pratique Sprint sont retenus, 19 en para-canoë, et 9 sites en slalom, en rappelant que d'autres sites européens sont candidats. Néanmoins, ces chiffres sont en cohérence avec le nombre de Nations présentes aux Jeux, pour chaque discipline. • Des équipements complémentaires sont envisagés ou à envisager pour un certain nombre d'entre eux. Le label devient alors un levier pour améliorer nos infrastructures et nos équipements. • Certains sites n'ont pas déposé de dossier alors qu'ils sont en capacité d'accueillir des délégations étrangères et d'offrir de bonnes conditions techniques d'entraînement. <p>A noter que les Directions régionales de la jeunesse et des sports sont aussi invitées à évaluer ces dossiers (sur 40 points).</p> <p>→ Validation de ces propositions par le BEx</p> <p>Envoi pour le 15 avril sur un site de téléchargement proposé.</p>
<p>2. Politique de titre</p>	<p>Plusieurs présentations sur la réforme des licences et des adhésions, ont été effectuées auprès des comités régionaux et des différentes instances fédérales. Cette réforme sera présentée lors de l'Assemblée Générale distancielle, du 14 avril.</p> <p>Si elle est adoptée, lors de cette Assemblée Générale, le travail pourra se poursuivre avec notamment les modifications de notre système d'information GOAL auprès d'Orange Business Services (O.B.S.), les outils de communication et de formation, les réunions d'information auprès des présidents et des personnes en charge de la gestion des licences au sein des clubs.</p> <p>Les outils de saisie en masse seront expérimentés cet été.</p>
<p>3. Demande de report du championnat d'Europe d'Océan Racing, prévu en Septembre à Cherbourg.</p>	<p>Suite aux conditions très particulières de la situation actuelle, La Ville de Cherbourg et le Club du CKMNC demandent au Bureau Exécutif d'appuyer la demande de report à une année ultérieure, du Championnat d'Europe d'Océan Racing, prévu initialement, les 19 et 20 septembre 2020. Les évolutions mondiales de la Pandémie ne permettent pas d'assurer la libre circulation de tous les Athlètes, début septembre ainsi qu'un entraînement dans de bonnes conditions pour préparer cet événement.</p>

	<p>→ Validation par le BEx de la demande de report de ce championnat d'Europe auprès de l'ECA.</p> <p>La décision est du ressort de la Fédération Européenne de Canoë (E.C.A.).</p>
<p>4. Validation des Annexes du Raft</p>	<p>La discipline du Raft est une discipline nouvelle pour laquelle la fédération a reçu délégation ministérielle. Afin de se développer au mieux, un règlement compétition est nécessaire, plus particulièrement pour le Championnat de France.</p> <p>Le choix a été fait de présenter de simples annexes afin de faciliter les modifications. En effet, la jeunesse de la discipline nécessite de pouvoir faire évoluer les règles pour aboutir à un règlement particulier.</p> <p>Ce règlement plus conventionnel avec des RP et des annexes pourrait ainsi être proposé en 2021.</p> <p>→ Validation de ces Annexes par le BEx</p>
<p>5. Annulation du Championnat de France</p>	<p>Le championnat de France de Raft initialement prévu à l'Argentière la Bessée et organisé par la région PACA du 21 au 24 mai, a été reporté suite à la situation compliquée liée au COVID 19 du 4 au 7 juillet 2020.</p> <p>Au regard de l'avancement de la crise COVID 19 et à la demande du Comité Régional, finalement, les championnats de France Raft 2020 ne pourront avoir lieu à la date prévue ni être reportés.</p> <p>Cela fait suite à des problèmes techniques et logistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rafts loués pour l'occasion viennent d'Italie via la WRF et ne peuvent être livrés. Le report est compliqué. - Le doute d'avoir des bénévoles disponibles pour une autre date, - Le niveau d'eau trop faible, dès la rentrée de septembre ne permet pas une organisation sans risque pour le matériel. <p>Enfin, il ne faut pas oublier que l'année prochaine, la région PACA organise le Championnat de Monde de Raft du 29 juin au 5 juillet 2021.</p> <p>→ Validation de cette annulation par le BEx</p>

Fin du BEX à 20 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

